



## **CONSULTATION PUBLIQUE**

### **VILLE DE GENEVE**

### **PLAN DIRECTEUR DE QUARTIER DU CENTRE SPORTIF DU BOUT-DU-MONDE - PDQ N° 30'167**

#### **Le contexte**

##### **PROJET DE PLAN DIRECTEUR DE QUARTIER DU BOUT-DU-MONDE – PDQ N° 30'167**

La Ville de Genève encourage le développement du sport pour tous. Dans cette optique, elle adapte progressivement ses équipements sportifs aux besoins des usagers. Cette politique, menée depuis de nombreuses années, est formalisée par la fiche A15, bientôt intégrée au Plan directeur communal. Il y a 2 ans, la Ville de Genève a adopté un Plan directeur des équipements sportifs (2017-2030) pour optimiser et construire les équipements de demain. En effet, une augmentation importante de la population est prévue à l'horizon 2030, à l'échelle du Grand Genève. Considérant l'état de vétusté de certains équipements et l'investissement que leur renouvellement représente, il est nécessaire d'anticiper les besoins et de planifier les actions à mener sur le long terme.

Le réaménagement du centre sportif du Bout-du-Monde est l'un des projets phares de ce plan. La vétusté des bâtiments, la qualité paysagère du site, la forte fréquentation du lieu et son rayonnement au-delà des frontières communales sont autant d'éléments qui ont justifié, aux yeux de la municipalité, d'élaborer un Plan directeur de quartier (PDQ).

#### **OBJECTIFS DU PLAN DIRECTEUR DE QUARTIER**

Un plan directeur de quartier (PDQ) est un instrument de planification qui fixe les grandes orientations de l'aménagement d'un quartier sur lesquelles les autorités cantonales et communales s'engagent. Aux moyens d'un plan et de fiches d'actions, il fixe les principes qui vont conduire le développement du site sur une durée de 10 à 15 ans. Le PDQ ne précise cependant pas le détail des réalisations, qui feront l'objet de procédures ultérieures. Pour le site du Bout-du-Monde, l'objectif du PDQ est double: Il s'agit à la fois de rénover et de densifier des équipements sportifs aujourd'hui vétustes et inadaptés aux besoins croissants de la population, mais aussi de protéger et de valoriser ce site exceptionnel. Le PDQ fixe le cadre à l'intérieur duquel se jouent les enjeux de développement et de protection.

#### **PROGRAMME SPORTIF**

A terme, le centre sportif du Bout-du-Monde sera renforcé dans son rôle de pôle sportif pour l'athlétisme (construction d'une salle indoor) et pour le vélo (construction d'un vélodrome et amélioration de la piste BMX). Il est également prévu de créer des salles de sport polyvalentes et d'augmenter le nombre des vestiaires. Les espaces extérieurs seront aussi améliorés en vue de favoriser la pratique libre. Enfin, la desserte par les transports publics sera renforcée.

#### **PROTECTION DU PATRIMOINE NATUREL**

Le site du Bout-du-Monde a une qualité paysagère unanimement reconnue et se doit d'être protégé et revalorisé. Le cours de l'Arve, ses rives et la végétation qui l'accompagne constituent également un environnement naturel unique. Avec l'élaboration du PDQ, l'occasion se présente de réaffirmer et de soutenir les mesures de protection déjà existantes et de porter, par ailleurs,

une attention accrue à ses qualités d'espace public majeur. En effet, l'usage du site ne se limite pas exclusivement à des usages sportifs. Ses qualités naturelles exceptionnelles en font un lieu de délasserment et de promenade prisé et très fréquenté. Il constitue une séquence remarquable de la continuité piétonnière et végétale des bords de l'Arve. Le PDQ propose notamment des mesures pour favoriser et valoriser l'élargissement du cordon boisé et entretenir et/ou réaménager le cheminement public, le long de la rive de l'Arve.

### **La consultation publique**

En application de l'article 10, alinéas 5 et suivants de la Loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LaLAT), la Ville de Genève, en collaboration avec le Département du Territoire (DT), engage une consultation publique de 30 jours, du **9 mai au 7 juin 2019** sur le plan directeur de quartier du centre sportif du Bout-de-Monde – PDQ n° 30'167.

Durant cette période, les documents peuvent être consultés :

Au Service d'urbanisme de la Ville de Genève  
25 rue du Stand – 7<sup>ème</sup> étage

Heures d'ouverture : du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 14h00 à 17h.

Au Département du Territoire (DT),  
Office de l'urbanisme, 5 rue David-Dufour, 5<sup>ème</sup> étage.

Heures d'ouverture : du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h.

Les observations relatives à ce projet doivent être adressées par écrit au Service d'urbanisme, 25 rue du Stand 1204 Genève.